

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 20 décembre 2021 à 19 h 00* à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais et Jonathan Gamelin sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Jean Précourt est absent, absence motivée

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-12-470**

Il est proposé par la conseillère  
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Autorisation de paiement Sintra – 2<sup>e</sup> décompte 540 900,12 \$ (taxes en sus)
04. Autorisation de paiement Sintra – 3<sup>e</sup> décompte 110 603,48 \$ (taxes en sus)
05. Achat défibrillateur et trousse de premier soins - Centre Communautaire 1 594 \$ (taxes en sus)
06. Affaires diverses ;  
Période de questions ;
07. Levée de l'assemblée.

---

**03. AUTORISATION PAIEMENT SINTRA INC. 2<sup>e</sup> DÉCOMPTE  
– réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière – règlement  
d'emprunt 218-2021**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra a été mandatée afin de procéder à la réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière par le biais de la résolution no. 2021-03-104 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que la municipalité doit acquitter le 2<sup>e</sup> décompte au montant de 540 900,12 \$ (taxes en sus) ;

**2021-12-471**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du 2<sup>e</sup> décompte à l'entreprise Sintra au montant de ± 540 900,12 \$ (taxes en sus) pour les travaux du rang Haut-de-la-rivière (règlement d'emprunt 218-2021) ;

QUE cette somme soit libérée lorsque nous aurons reçu les quittances pour les mises en demeures que nous avons reçues, soit Services Infraspec, Fortier 2000 ltée et Les Glissières Desbiens inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026*

**04. AUTORISATION PAIEMENT SINTRA INC. 3<sup>e</sup> DÉCOMPTE – réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière – règlement d’emprunt 218-2021**

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Sintra a été mandatée afin de procéder à la réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière par le biais de la résolution no. 2021-03-104 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que la municipalité doit acquitter le 3<sup>e</sup> décompte au montant de 110 603,48 \$ (taxes en sus) ;

**2021-12-472**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement du 3<sup>e</sup> décompte à l’entreprise Sintra au montant de ± 110 603,48 \$ (taxes en sus) pour les travaux du rang Haut-de-la-Rivière (règlement d’emprunt 218-2021) ;

QUE cette somme soit libérée lorsque nous aurons reçu les quittances pour les mises en demeures que nous avons reçues, soit Services Infraspec, Fortier 2000 ltée et Les Glissières Desbiens inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026*

**05. ACHAT D’UN DÉFIBRILLATEUR ET D’UNE TROUSSE DE PREMIERS SOINS – Centre Communautaire 1 594 \$ (taxes en sus)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre Communautaire se doit de se munir d’un défibrillateur afin d’assurer des soins advenant qu’un visiteur subit une attaque dans les locaux du Centre Communautaire ;

CONSIDÉRANT QU’une soumission a été demandé à la Croix-Rouge canadienne pour l’acquisition d’un défibrillateur ZOLL AED automatique HeartSine 360P au coût de 1 535 \$ (taxes en sus) ainsi que d’une trousse de secours CRC-DFAK-R au coût de 59 \$ (taxes en sus) ;

**2021-12-473**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère  
Appuyée par le conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’achat d’un défibrillateur externe entièrement automatisé de marque ZOLL AED HeartSine 360P pour un montant de 1 535 \$ (taxes en sus) ainsi qu’une trousse de premier soins CRC-DFAK-R au coût de 59 \$ (taxes en sus) ;

DE PRÉVOIR des séances de formation à plusieurs personnes puisqu’il est important de comprendre le fonctionnement de cet équipement afin de pouvoir l’utiliser adéquatement ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «*

**06. AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-12-474**

Il est proposé par le conseiller  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit  
levée à .

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
Directrice générale / greffière et  
trésorière

PROJET